



Vol d'énergie par un propriétaire

Par **secufred**, le **28/03/2019 à 18:36**

Bonsoir ,depuis le 1décembre 2015 ,nous sommes victimes de vol d'énergie par notre propriétaire.Nous vivons dans une maison qui comporte 2 logements ,le 1 décembre 2015 un locataire est arrivé dans le f2 qui se situe au rez de cour, l'abonnement du compteur électrique est à notre nom ,ainsi que que toutes les autres charges (gaz ,eau ,assainissement ,impots,etc...).notre bail ne stipule en aucun cas que nous devons subvenir aux besoins du locataire (charges),quand les sous-traitants d'énédis viennent pour les relevés de compteurs , ce locataire est inconnu ,la propriétaire refuse catégoriquement de faire les travaux de conformité de la maison depuis le 1 décembre 2015 , nous n'en pouvons plus de cette situation ,surtout que les factures sont conséquentes,le locataire n'a jamais rien voulu savoir pour participer au partage de règlements des charges, est ce qu'il faut supporter cette situation encore longtemps ? Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **29/03/2019 à 09:43**

Bonjour,
Bien sur, ce n'est pas légal et vous n'avez pas obligation de vous laisser faire.
Si le bailleur refuse tout travaux, il va falloir passer par la justice et au passage demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi.
En attendant, vous pouvez toujours chercher quels disjoncteurs protègent l'alimentation du studio et les couper. L'autre locataire, privé d'électricité, vous soutiendra alors surement...